

**Conférence de presse annuelle 2005****Note d'information n°01**

Luxembourg, 3 février 2005

Cohésion économique et sociale – développement régional

La mission première de la Banque européenne d'investissement - initialement assignée par le Traité de Rome en 1958 puis reconfirmée par le Traité d'Amsterdam en 1997 - consiste à appuyer des investissements favorisant la cohésion économique et sociale de l'Union européenne, en particulier grâce au financement de projets situés dans des zones assistées.

Par conséquent, le soutien aux régions les moins favorisées de l'UE constitue le premier objectif prioritaire du Plan opérationnel de la Banque et entre pour une part essentielle dans les autres priorités de financement de la BEI telles que i2i, le développement des RTE ou la protection de l'environnement.

Depuis l'élargissement de l'Union européenne, avec l'adhésion des dix nouveaux États membres en mai 2004, les objectifs de la Banque en matière de développement régional et de cohésion économique et sociale ont pris plus de relief encore. Tous les nouveaux États membres peuvent actuellement se prévaloir du statut de zone assistée.

En 2004, la BEI a accordé, dans les 25 pays membres de l'Union, des prêts individuels pour un montant excédant 21,5 milliards d'EUR, à l'appui de projets destinés à aider les régions qui accusaient un retard dans leur développement économique ou connaissaient des problèmes structurels. Ce chiffre représente quelque 75 % du volume des prêts individuels (70 % des prêts accordés dans l'Europe des 15 en 2003). Parmi les principaux bénéficiaires figuraient les pays dits « de la cohésion » au sein de l'Europe des 15, c'est-à-dire l'Espagne, le Portugal, l'Irlande et la Grèce (7,8 milliards d'EUR), l'Allemagne (3,5 milliards d'EUR), les nouveaux États membres (2,6 milliards d'EUR) et l'Italie (2,1 milliards d'EUR).

Les secteurs les plus soutenus, dans l'Europe des 25, ont été les transports (34,8 %), l'industrie (20,2 %), les infrastructures urbaines (12,02 %), de même que la santé et l'éducation (10,9 %).

Les prêts globaux destinés à promouvoir le développement régional ont atteint quelque 7,1 milliards d'EUR en 2004, ce qui porte à plus de 28,3 milliards d'EUR le total des financements accordés dans l'Europe des 25 au titre du développement régional, soit plus de 71 % (67 % en 2003) des prêts de la BEI en Europe.

Pour plus d'informations sur la BEI, visitez le site internet www.eib.org.

*Contacts Presse: Service de presse, press@eib.org, Tél: +352 43 79 31 51; Fax: +352 43 79 31 91
Questions générales: Infodesk BEI, info@eib.org; Tél: +352 43 79 31 22; Fax: +352 43 79 31 91*